



MARCHE PUBLIC DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

**ELABORATION DU
SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN HERS MORT – GIROU**

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Article 1 – Objet du marché | 3 |
| Article 2 – Contexte du marché..... | 3 |
| 2-1- Le SAGE Hers Mort – Girou | 3 |
| 2-2- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l’Hers | 4 |
| 2-3- Présentation sommaire du bassin versant de l’Hers Mort - Girou | 4 |
| 2-4- Les enjeux du bassin et les objectifs du SAGE Hers Mort – Girou | 9 |
| Article 3 – Lot 1 : Elaboration de l’état des lieux, du diagnostic, des scénarios et de la stratégie – Contenu de la prestation..... | 10 |
| 3-1- Etat des lieux..... | 10 |
| 3-2- Diagnostic..... | 13 |
| 3-3- Elaboration de scénarios et choix de la stratégie | 13 |
| 3-4- Présentation et organisation des informations – Mise au point du tableau de bord du SAGE. 15 | |
| 3-5- Modalités de réalisation de la mission | 15 |
| Article 4 – Lot 2 : Accompagnement dans le processus de médiation pour le choix de la stratégie, la rédaction du PAGD et du règlement du SAGE – Contenu de la prestation..... | 17 |
| 4-1- Objet | 17 |
| 4-2- Contenu de la mission..... | 17 |
| 4-3- Modalités de réalisation de la mission | 18 |
| Article 5 – Lot 3 : Evaluation environnementale | 20 |
| 5-1- Objet | 20 |
| 5-2- Contenu de la prestation | 20 |
| 5-3- Modalités de réalisation de la mission | 22 |
| Article 6 – Présentation des offres | 23 |
| 6-1- Compétences recherchées pour l’exécution de la mission | 23 |
| 6-2- Présentation des candidatures | 23 |
| Article 7 – Liste des annexes du CCTP | 24 |

Article 1 – Objet et durée du marché

Le marché a pour objet d'apporter un appui technique à la cellule d'animation dans l'élaboration et la rédaction des documents du SAGE Hers Mort – Girou.

Il comporte plusieurs lots :

- Lot 1 – Elaboration de l'Etat des lieux, du diagnostic et des scénarios
- Lot 2 – Accompagnement dans la rédaction du PAGD et du règlement du SAGE

- Lot 3 – Evaluation environnementale

Les proposants peuvent candidater sur un seul ou plusieurs lots.

Les candidats du lot 3 ne peuvent pas candidater sur les lots 1 et 2 et inversement. Il est en effet souhaité que l'évaluation environnementale fasse l'objet d'une approche indépendante de l'élaboration du SAGE et de son contenu. La recherche des prestataires dans le cadre d'un marché unique a pour but de permettre aux candidats de mieux appréhender le contexte de la mission.

Le marché est prévu pour une durée de 25 mois. Il est prévu pour être engagé au mois de décembre 2012 et pour s'achever au mois de décembre 2014, avec la validation par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du projet de SAGE qui sera soumis à la consultation du comité de bassin et des services de l'Etat et à enquête publique.

Article 2 – Contexte du marché

2-1- Le SAGE Hers Mort – Girou

Le bassin de l'Hers Mort, avec son principal affluent le Girou, constitue une unité hydrographique de référence du SDAGE Adour-Garonne sur laquelle il est jugé nécessaire d'élaborer un SAGE d'ici 2015 (disposition A9 du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015).

Les réflexions autour du SAGE Hers Mort – Girou ont débuté en 2007 à l'initiative du Conseil Général de la Haute Garonne et en concertation avec les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le dossier de saisine réalisé par le Conseil Général de la Haute Garonne en 2010 a permis d'identifier les enjeux majeurs du bassin et de définir un périmètre qui a été approuvé, après consultation des collectivités territoriales concernées, par arrêté préfectoral le 16 septembre 2011.

En août 2011, le Préfet de Haute Garonne a donné mandat au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers d'animer les travaux préparatoires à la composition de la Commission Locale de l'Eau, en concertation étroite avec les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. La composition de la CLE a été arrêtée le 9 février 2012.

Lors de sa première réunion le 19 mars 2012, la CLE a désigné le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers comme structure porteuse chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage des études et de l'animation du SAGE.

2-2- Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Hers (SIAH) s'est créé en 1972 à la suite des inondations catastrophiques de 1971. Associant à l'origine 36 communes riveraines de l'Hers, il a étendu progressivement son périmètre d'intervention aux autres cours d'eau du bassin.

Il devient le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers (SMBVH) en 2003 avec l'adhésion de la communauté d'agglomération du SICOVAL. Le SMBVH regroupe aujourd'hui 120 des 140 communes du bassin en Haute Garonne, soit par adhésion directe, soit au travers de l'adhésion de

- la communauté d'agglomération du SICOVAL
- la communauté de communes Cœur Lauragais (commune de Tarabel)
- la communauté de communes du canton de Villefranche-de-Lauragais (7 communes)
- la communauté de communes des Coteaux du Girou
- le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Saune
- le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la Seillonne.

Le SMBVH a pour vocation de contribuer, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention, à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à l'exception des compétences exercées par les communes et leurs groupements en matière d'eau potable, d'eau pluviale et d'assainissement. Il assure et coordonne la mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques en assurant la maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux et en réalisant des travaux en régie.

Le SMBVH développe ses actions sur certaines parties du bassin dans le cadre de conventions de partenariat avec

- la communauté de communes Cœur Lauragais
- le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (Aude)
- le Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée du Girou (Tarn)
- le Pays Tolosan

La dernière évolution des statuts a permis au SMBVH de devenir Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

- mise en place d'outils de gestion de la politique de l'eau,
- maîtrise d'ouvrage des travaux et des études :
 - o par le biais de marchés publics (protection contre les crues, restauration, renaturation et entretien),
 - o en régie à travers l'intervention de l'équipe rivière,
 - o réalisation d'études ponctuelles sur les affluents

2-3- Présentation sommaire du bassin versant de l'Hers Mort - Girou

Situation

L'Hers Mort est un affluent de rive droite de la Garonne. Le périmètre du SAGE correspond au bassin versant topographique de l'Hers Mort et de son principal affluent le Girou. Il couvre une superficie de 1 550 km² et recoupe 3 départements (la Haute Garonne, l'Aude et le Tarn) et 2 régions (Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon). Il accueille une population de 265 000 habitants.

Hydrographie

L'Hers Mort prend sa source sur la commune de Laurac (Aude) à 390 m d'altitude et parcourt 87 km avant de se jeter dans la Garonne (alt. : 109) sur la commune de Grenade. Sa pente moyenne est de 3 à 4 ‰.

Le Girou s'écoule sur 67 km de Puylaurens (alt. 285 m) à Saint-Jory (alt. 114 m), 2 km avant le confluent Hers – Garonne. La pente moyenne est de 2,4 ‰.

L'Hers Mort possède la plupart de ses affluents en rive droite ; les principaux sont les suivants : le Gardijol, le Mares, la Marcaissonne, la Saune, la Sausse, la Seillonne et le Girou. Il reçoit ainsi la majeure partie des eaux du Lauragais. La plaine de l'Hers présente au droit de Baziège une largeur d'environ 1,5 km, tandis qu'en de nombreux points elle atteint 2 km.

Géologie

Le bassin versant est composé majoritairement de molasse stampienne d'origine fluvio-lacustre fortement imperméable qui entraîne une prédominance des phénomènes de ruissellement au détriment de l'infiltration. Lors de chaque épisode pluvieux intense on peut assister à des montées très rapides des niveaux d'eau et à une augmentation très importante des débits que ne laisserait pas supposer le faciès de la rivière.

Hydrologie

La distribution des précipitations est très irrégulière d'une année à l'autre. Il tombe entre 700 et 800 mm de pluie par an avec un déficit important en juillet – août. Le cycle de l'eau est fortement dépendant de ces précipitations du fait de la faible capacité des nappes. La station de jaugeage du pont de Périole à Toulouse indique de fortes variations de débit selon les saisons : alors qu'en moyenne il est de 4,2 m³/s, il peut descendre à quelques centaines de litres par seconde lors d'étés particulièrement secs ou atteindre 234 m³/s lors d'une crue centennale.

Afin de minimiser le problème du manque d'eau en période estivale, un ensemble d'aménagements hydrauliques est mis à contribution pour assurer un soutien des étiages. Le réservoir de la Ganguise est alimenté par les eaux du barrage de Montbel sur l'Hers Vif via l'adducteur haut-lauragais. Les accords actuels de déstockage permettent de respecter le débit d'objectif d'étiage de 0,8 m³/s. Sur le Girou, la réalimentation est assurée par les réservoirs de la Balermé et du Laragou.

Aménagement du lit

L'Hers Mort a de tout temps généré des inondations pénalisantes pour les activités humaines. Afin d'améliorer cette situation plusieurs séries de travaux ont été réalisées :

- Travaux de drainage des fonds de vallon dès le Moyen-Age ;
- Travaux de rectification du lit au XVII^{ème} siècle ;
- Drainage des parcelles agricoles dans les parties aval du bassin versant dès les années 50, puis amélioration de cette technique étendue à l'ensemble du bassin versant ;
- Travaux de recalibrage et de curage sur les 2/3 aval du cours de l'Hers Mort de 1974 à 1986.
- Travaux de renaturation pour compenser les impacts négatifs sur l'environnement du recalibrage (plusieurs sites aménagés depuis 2005)

Ces derniers avaient pour objectifs de limiter les effets d'une crue trentennale en favorisant un écoulement plus rapide du flux jusqu'à la Garonne. Ils ont permis une très nette amélioration de la situation initiale en limitant fortement les superficies inondées sur l'ensemble du cours d'eau et notamment sur les zones urbanisées du bassin aval. Toutefois, en cas d'épisode centennal, une large frange du fond de vallée est encore soumise à des inondations conséquentes.

Stabilité du lit et des berges

En raison de la nature des sols en présence, des phases de montées très brusques des débits depuis l'amont du bassin versant, les berges de l'Hers Mort et de l'ensemble de ses affluents présentent une sensibilité aux risques d'érosion.

Les travaux de rectification du lit et leurs conséquences (surcreusement du lit, augmentation de la pente et disparition quasi systématique de la végétation rivulaire) n'ont fait qu'aggraver cette situation. On assiste ainsi à des phénomènes d'érosion généralisée sur l'ensemble du secteur recalibré.

Les interventions sur le lit privilégiaient auparavant des protections ponctuelles à base d'enrochement et l'enlèvement de la végétation par des traitements mécaniques ou chimiques. Les actions s'intègrent aujourd'hui dans des programmes pluriannuels d'intervention prenant en compte le rôle stabilisateur de la végétation des berges et le fonctionnement écologique du cours d'eau.

Pour lutter contre ces phénomènes, de nombreux programmes d'entretien basés sur 3 actions complémentaires ont été entrepris :

Etat de la végétation rivulaire

Sur l'ensemble du cours de l'Hers et de ses principaux affluents, la végétation rivulaire est globalement peu développée. Sur l'Hers, deux secteurs se distinguent : l'amont (environ 30 km) où une ripisylve relativement dense et diversifiée subsiste et l'aval (environ 55 km) où la végétation rivulaire est quasiment absente sauf sur certaines courtes sections. Il se développe une végétation essentiellement constituée d'espèces végétales appartenant à l'association phytosociologique ormaies – frênaies à aulnes, saules et peupliers.

Qualité de l'eau

A son entrée dans le département de la Haute-Garonne, l'Hers Mort présente des eaux fortement chargées en nitrates (mauvaise qualité) en raison de la vocation essentiellement agricole de son bassin versant. Dans la traversée de l'agglomération toulousaine, la dégradation de la rivière se poursuit. Elle concerne surtout les matières organiques et oxydables (qualité passable puis mauvaise), ainsi que les éléments phosphatés (qualité mauvaise puis très mauvaise). La pollution azotée subsiste et les teneurs en nitrates se maintiennent. On note la présence de polluants spécifiques (Cu, Zn) de l'environnement urbain. Les analyses réalisées régulièrement sur deux stations montrent qu'après une légère amélioration globale de la qualité au début des années 90 (la qualité passant de hors classe à médiocre en 1992) les flux de pollution tendent à se stabiliser.

Le déficit important en termes de débits durant toute la période estivale provoque à lui seul un abaissement notable de la qualité de l'eau durant les périodes d'étiages.

Intérêt écologique et piscicole

Le bassin de l'Hers Mort présente actuellement un très faible intérêt écologique et piscicole en raison d'une importante pollution de l'eau, d'une forte homogénéisation du milieu provoquée par les pratiques agricoles et les travaux de recalibrage et de l'existence d'une pression urbaine très intense aggravée par la présence de grandes infrastructures linéaires. Les zones naturelles, peu nombreuses, représentent seulement 6 % de la superficie du bassin. Le Lauragais est l'une des régions les plus déboisée de France. L'ensemble de ces facteurs fait que la faune et la flore sont très peu diversifiées.

Le bassin recoupe 6 ZNIEFF de type I (intérêt ornithologique, floristique et mammalogique), une ZNIEFF de type II sur la retenue de la Ganguise (intérêt ornithologique) et la Zone de Protection Spéciale "Piège et collines du Lauragais" (site Natura 2000 FR9112010). L'aval du bassin borde la Zone Spéciale de Conservation de la Garonne en Midi-Pyrénées (site Natura 2000 FR7301822).

Agriculture

Le bassin est à dominante rurale à l'exception de sa partie aval caractérisée par une importante urbanisation (agglomération toulousaine). Les grandes cultures dominent, avec des surfaces irriguées représentant 1 960 ha et un volume de prélèvement annuel de 6,35 hm³ sur les eaux de surface et de 0,06 hm³ sur les eaux souterraines. La mise à nu des sols une partie de l'année et le caractère intensif des cultures entraînent une pollution des eaux de surfaces par les produits phytosanitaires.

Industrie

Le bassin compte plusieurs établissements industriels qui font appel à une ressource autre que celle distribuée par les réseaux d'eau potable. Certains peuvent présenter un enjeu en termes de pollution accidentelle.

Urbanisation

L'alimentation en eau potable des communes du bassin provient majoritairement des barrages de la Montagne Noire ou de cours d'eau autres que l'Hers Mort et le Girou. Le bassin est rural sur une grande partie Est (2/3 du cours amont de l'Hers et du Girou) et il connaît une forte urbanisation sur sa partie ouest. La croissance urbaine sur cette partie aval du bassin est confrontée aux risques d'inondation. 25 communes sont concernées par des PPRI approuvés ou en cours d'élaboration. Les risques d'inondation peuvent ponctuellement provenir de la saturation du réseau d'eaux pluviales lors des orages. Le ruissellement diffus en milieu urbain est également source de pollution (ce phénomène est pour l'heure mal évalué).

Le bassin de l'Hers-Mort – Girou recoupe le territoire des SCOT de l'agglomération toulousaine, du Lauragais et du nord toulousain.

Pêche

L'Hers Mort et le Girou sont des cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole. L'activité pêche s'appuie sur les populations de poissons d'eau calme naturellement présents et sur les populations de truites lâchées chaque année par les AAPPMA.

Zonages réglementaires

Le bassin de l'Hers Mort est concerné par plusieurs zonages du SDAGE Adour-Garonne :

- Zone de vigilance vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (phytosanitaires et nitrates grandes cultures),
- Zone de répartition des eaux,
- Zone sensible à l'eutrophisation,
- Zone vulnérable aux nitrates,
- Zone bénéficiant d'une réalimentation depuis un ouvrage de soutien d'étiage (Ganguise).

Masses d'eau

Pour le suivi et l'évaluation de l'état écologique, le bassin est découpé en :

- 6 masses d'eau principales rivières,
- 1 masse d'eau artificielle (canal du Midi),
- 27 très petites masses d'eau,
- 1 masse d'eau lac (Ganguise),
- 4 masses d'eau souterraines

Tableau des 7 masses d'eau principales et de la masse d'eau lac :

| Libellé masse d'eau | Girou de l'Algans à l'Hers Mort | Hers Mort de sa source au Marès | Hers Mort du Marès à la Garonne | Marès de sa source à l'Hers Mort | Vendinelle de sa source au Girou | Sausse de sa source à l'Hers Mort | Canal du Midi | Retenue de l'Estrade |
|----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
| code masse d'eau | FRFR153 | FRFR163 | FRFR164 | FRFR593 | FRFR597 | FRFR598 | FRFR930 | FRFRL37 |
| Statut | ME naturelle cours d'eau | ME naturelle cours d'eau | MEFM | ME naturelle cours d'eau | ME naturelle cours d'eau | ME naturelle cours d'eau | ME artificielle | ME Lac |
| Etat actuel écologique | Moyen | Moyen | Mauvais | Moyen | Médiocre | Médiocre | NC | Médiocre |
| Etat actuel chimique | Bon | Bon | Mauvais | Absent | Bon | Absent | Absent | Bon |
| Objectifs SDAGE | | | | | | | | |
| Objectif d'état écologique | Bon état 2021 | Bon état 2021 | Bon potentiel 2021 | Bon état 2021 | Bon état 2021 | Bon état 2021 | Bon potentiel 2021 | Bon potentiel 2015 |
| Objectif d'état chimique | Bon état 2015 | Bon état 2015 | Bon état 2015 | Bon état 2015 | Bon état 2015 | Bon état 2015 | Bon état 2015 | Bon état 2015 |

L'ensemble de ces masses d'eau est concerné par l'étude.

2-4- Les enjeux du bassin et les objectifs du SAGE Hers Mort – Girou

Les objectifs du SAGE Hers Mort – Girou, rejoignant ceux définis dans le SDAGE, s'inscrivent dans une volonté d'approche globale de la gestion de la ressource en eau :

- Maîtrise des pollutions diffuses d'origine agricole et des rejets domestiques : réduction des teneurs en nitrates, phosphates, pesticides et matières organiques, sécurisation de l'alimentation en eau potable (périmètres de protection), rejets ponctuels domestiques et industriels, rejets par temps de pluie (problématique de la qualité du pluvial) ;
- Maintien d'un débit d'un débit minimum pour la fonctionnalité du milieu et de salubrité en optimisant la gestion des ressources de l'ensemble du bassin versant ;
- Restauration des milieux aquatiques et des fonctionnalités environnementales des cours d'eau : restauration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau et des zones humides ;
- Gestion des risques d'inondation : connaissance et prévention des risques, protection des biens et des personnes, gestion des eaux pluviales, réduction du ruissellement et de l'érosion des sols.

Article 3 – Lot 1 : Elaboration de l'état des lieux, du diagnostic, des scénarios et de la stratégie – Contenu de la prestation

3-1- Etat des lieux

3-1-1- Objet

La réalisation de l'état des lieux complet des milieux et des usages est à la base de la démarche SAGE. Cette étape correspond à une phase d'expertise globale et exhaustive des milieux, des usages et des acteurs, fondée sur une collecte complète et structurée de l'information.

Ainsi, l'état des lieux à réaliser tendra à consolider et/ou expertiser les différentes approches sectorielles disponibles grâce à un examen large de la situation prenant en compte tous les milieux et tous les usages.

L'étude a donc pour objet de conduire, à partir du recensement des données sectorielles existantes, une expertise globale et critique des connaissances. Conformément à l'article L212-5 du code de l'environnement, il s'agit de dresser un constat de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de recenser les différents usages qui sont faits des ressources en eau existantes.

Conformément à l'article R212-36 CE, l'état des lieux comprend :

- L'analyse du milieu aquatique existant ;
- Le recensement des différents usages des ressources en eau ;
- L'exposé des principales perspectives de mise en valeur de ces ressources compte tenu notamment des évolutions prévisibles des espaces ruraux et urbains et de l'environnement économique ainsi que de l'incidence sur les ressources des programmes mentionnés au deuxième alinéa de l'article L. 212-5 ;
- L'évaluation du potentiel hydroélectrique par zone géographique établie en application du I de l'article 6 de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000.

Le bassin de l'Hers-Mort – Girou a fait l'objet de nombreuses études. L'étude d'état des lieux consiste en une synthèse des connaissances et des données existantes, mises à disposition par le maître d'ouvrage ou qui devront être recherchées par le prestataire. Les « manques » de connaissance qui pourraient être identifiés pourront faire l'objet d'orientations dans le SAGE.

L'état des lieux doit répondre à plusieurs objectifs :

- Fournir aux membres de la CLE et à tous les acteurs de l'élaboration du SAGE
 - o les éléments qui permettront de définir les enjeux et les objectifs du SAGE ;
 - o les connaissances qui permettront d'alimenter les réflexions pour la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement.
- Répondre aux besoins spécifiques de la procédure SAGE, telle qu'ils sont mentionnés dans les textes :
 - o article L212-5 CE : évaluation du potentiel hydroélectrique ;
 - o articles L212-5-1 et R212-47 CE : inventaire des ouvrages hydrauliques susceptibles de perturber les milieux aquatiques, identification des zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP) pouvant constituer des zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE), identification des zones naturelles d'expansion de crues ;
 - o article L114-1 et R114-1 à R114-5 CR : identification des zones d'érosion des sols agricoles, des ZHIEP et des aires d'alimentation des captages d'eau potable pouvant constituer des zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) ;
 - o article L122-4 et R122-17 : connaissances contribuant à la réalisation du rapport d'évaluation environnementale ;
- Contribuer à la mise en place du tableau de bord du SAGE.

L'état des lieux doit également permettre de replacer le bassin de l'Hers Mort – Girou dans le contexte du bassin de la Garonne et du grand Sud-Ouest, en matière notamment de gestion quantitative avec les transferts d'eau interbassins (Garonne, Ariège, Montagne Noire, Aude).

3-1-2- Contenu

Les données seront recueillies selon trois aspects :

- les données techniques objectives, descriptrices de l'état des lieux ;
- les données légales et réglementaires s'y rapportant ;
- les données relatives aux acteurs concernés (collectivités locales, industriels, agriculteurs, riverains, associations, etc.)

Ce travail s'appuiera sur l'état des connaissances établi par les services de l'Etat, sur les documents mis à disposition par le SMBVH et sur les bases de données nationales et de bassin (données du SIE Adour-Garonne et des réseaux de suivi de bassin et locaux).. Il n'est pas envisagé de procéder à des relevés de terrain.

Qualité des eaux

La qualité des eaux de surface sera appréhendée à partir des données des stations de suivi et des informations ponctuelles issues d'études existantes. Les tendances d'évolution seront décrites.

Les points de pollutions devront être inventoriés et localisés ainsi que toutes les actions, équipements visant à l'amélioration de la qualité des eaux.

Les pollutions diffuses seront appréhendées au travers des caractéristiques du bassin versant : occupation des sols, pratiques agricoles, érosion des sols.

Eaux souterraines

Seront notamment concernés les sources, captages et forages utilisés pour les activités humaines (alimentation en eau potable, l'irrigation, etc...).

Quantité d'eau

L'évaluation de la ressource en eau de surface prendra en compte les données climatiques, hydrologiques, hydrogéologiques, la mobilisation actuelle des ressources et un inventaire de tous les prélèvements des ressources en eau superficielle.

La description du régime hydrologique mettra en perspective les valeurs de débits aux différents points de contrôle du bassin.

L'étude décrira les aménagements qui interviennent dans la gestion des débits de l'Hers et du Girou et procédera au descriptif technique et économique de la gestion interbassins, intégrant les impacts sur les milieux : retenues de la Ganguise, de la Balerne et du Laragou, transferts d'eau depuis la retenue de Montbel sur l'Hers Vif et depuis les ouvrages de la Montagne Noire, connexions avec le Canal du Midi.

Cours d'eau : lit et berges

L'état du lit des cours d'eau (lit mineur et majeur) sera décrit à partir des données relatives à l'hydromorphologie disponibles dans la bibliographie : pente du lit, largeur du lit mineur, pente et hauteur des berges, nature des fonds et caractéristiques de l'écoulement, végétation des berges et du lit, connectivité lit mineur /lit majeur. Il permettra d'identifier des tronçons homogènes et d'évaluer la qualité hydromorphologique.

Seront également pris en compte tous les équipements artificialisant le cours d'eau ou modifiant l'écoulement normal des eaux.

Milieux remarquables

L'étude comprend le recensement des données relatives aux paysages et milieux remarquables, aux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Floristique (ZNIEFF), aux zones intéressantes pour leurs fonctions écologiques, aux ZICO, aux sites Natura 2000.

Zones humides

Sur le bassin de l'Hers, les zones humides sont peu étendues et s'observent ponctuellement en bordure de lit mineur de quelques cours d'eau. Le recensement des zones humides s'effectuera à partir de photo-interprétation ou télédétection, des données existantes, de la bibliographie et des entretiens avec les acteurs de terrain.

Les résultats devront être suffisamment fiables et précis pour permettre d'alimenter les réflexions sur l'identification éventuelle de zones humides d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP). Une attention particulière sera apportée aux relations fonctionnelles entre les zones humides et les zones naturelles d'expansion de crues.

Occupation des sols et phénomènes d'érosion

L'érosion des sols est une des problématiques fortes du bassin. L'état des lieux devra caractériser les phénomènes et identifier les zones en fonction de leur sensibilité. Il prendra en compte les travaux réalisés par l'INRA d'Orléans.

Paysage et patrimoine

Description du bassin en tant que cadre de vie. Identification des attentes des acteurs locaux vis-à-vis des pratiques sur et à proximité des cours d'eau.

Usages

Démographie : population (évolution et répartition), dynamiques urbaines, identification des zones de pression foncière dans les vallées (enjeu inondation) ;

Eau potable : description des ressources utilisées, des niveaux de prélèvement et de consommation, des réseaux de distribution, de l'organisation intercommunale de la gestion ;

Industrie : Inventaire et localisation des principaux établissements présents, description de l'usage de l'eau dans les filières, description des niveaux de prélèvements et de consommation ;

Agriculture : SAU, filières, emplois, irrigation (volumes prélevés et consommés, retenues, réseaux, ...), élevage (cheptels, répartition spatiale, gestion des effluents, ...) ;

Pêche : espèces cibles, nombre de pratiquants, gestion des milieux aquatiques et des peuplements ;

Acteurs de la gestion et procédures de planification

Conformément à l'article L212-5 CE, le SAGE prend en compte les documents d'orientation et les programmes de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des syndicats mixtes, des établissements publics, des autres personnes morales de droit public, ainsi que des sociétés d'économie mixte et des associations syndicales intervenant dans le domaine de l'environnement.

L'état des lieux doit présenter les procédures de planification existantes ou prévues dans le domaine de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des risques et décrire leurs interfaces avec le SAGE.

3-1-3- Délais de réalisation

7 mois de décembre 2012 à juin 2013.

3-2- Diagnostic

3-2-1- Objet

A partir des éléments descriptifs de l'état des lieux, le diagnostic a pour but de qualifier l'état de la ressource en eau et des milieux et définir le niveau des perturbations. L'analyse des relations et des interactions entre usages et milieux doit permettre de :

- mettre en évidence les enjeux environnementaux en mettant en perspective les constats dressés et formuler de manière organisée et hiérarchisée les problèmes auxquels le SAGE doit apporter des solutions ;
- rendre compte de la situation globale du bassin ainsi que des particularités de certaines zones et fournir des éléments-clefs pour la compréhension des causes d'altérations ;
- déterminer les marges de manœuvre et identifier les leviers d'action du territoire du SAGE ;
- identifier les convergences et formaliser les divergences entre acteurs ;
- mettre en évidence les facteurs d'influence extérieurs au territoire du SAGE ;
- dégager les principaux problèmes et les enjeux prioritaires.

3-2-2- Contenu

Le diagnostic doit être basé sur l'étude des interactions entre :

- les phénomènes et les usages,
- les liens usages / milieux
- les phénomènes entre eux,
- les usages entre eux.

Cette approche doit permettre d'identifier les causes d'altération des ressources et des milieux. Cette analyse doit être replacée dans une dynamique historique.

A partir de ces éléments de compréhension, le diagnostic évalue :

- le niveau de satisfaction des objectifs environnementaux fixés par les normes et prescriptions en vigueur (SDAGE, DCE),
- le niveau de satisfaction des usages et l'aptitude des milieux à les satisfaire compte tenu de leur état actuel et de leurs potentialités,
- les potentialités et les fragilités : vulnérabilité des milieux et de certaines zones du territoire (pollution, érosion, inondations, manque d'eau, ...),
- l'effet direct ou indirect des procédures et des politiques engagées sur le territoire du SAGE dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

3-2-3- Délais de réalisation

7 mois de juin 2013 à décembre 2013

3-3- Elaboration de scénarios et choix de la stratégie – Synthèse de l'état des lieux du PAGD

3-3-1- Objet

La stratégie retenue pour le PAGD et le règlement du SAGE se dessine au travers de divers scénarios. Cela consiste à élaborer différentes visions à 20 ou 30 ans du territoire, visions qui résultent de

l'impact de politiques à mener sur cette période. Les différents scénarios s'appuient sur les enjeux prioritaires définis par la CLE à l'issue du diagnostic.

La synthèse de l'état des lieux pour le PAGD intervient après le choix de la stratégie. En effet, cette synthèse comprend, outre l'analyse des milieux aquatiques existants et le recensement des usages de la ressource en eau, l'exposé des principales perspectives de mise en valeur de la ressource. Ces perspectives tiennent compte des évolutions prévisibles des espaces naturels ruraux et urbains, de l'environnement économique ainsi que l'incidence sur la ressource en eau des programmes et documents d'orientation.

3-3-2- Contenu

Le travail sur les scénarios s'appuie sur l'analyse des évolutions tendanciennes :

- Démographie,
- Evolution des activités industrielles : besoins en eau et rejets,
- Evolution des activités agricoles prenant en compte la PAC : types de cultures, besoins en eau, rejets concentrés et diffus, mise en valeur du territoire,
- Urbanisation, aménagement du territoire, infrastructures,
- Impact des politiques engagées et des actions programmées (directive ERU, directive nitrates, orientations de la commission interbassins Ganguise...),
- Effets probables du changement climatique.

A partir de ces éléments, il sera décrit un scénario tendanciel, correspondant à l'évolution probable du territoire en l'absence d'évolution des pratiques et des politiques actuelles.

En sus du scénario tendanciel, au minimum deux scénarios contrastés dans leurs ambitions, leurs moyens et leurs aspects techniques et financiers seront proposés. Pour chacun d'eux seront évalués :

- les principales actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs visés,
- les conditions préalables à remplir (état des connaissances, ...)
- les contraintes à prendre en compte (délais, réglementation, objectifs de la DCE...)
- les impacts écologiques
- l'état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2021, 2027, ...)
- les conséquences socio-économiques
- les masses financières.

Le proposant décrira les méthodes qu'il compte développer pour aider la CLE à formaliser des objectifs collectifs en termes de milieux et d'usages.

Le choix de la stratégie par la CLE s'appuiera sur une analyse multicritères prenant en compte la mobilisation des acteurs sur les différentes options, les aspects techniques, les aspects économiques, les aspects réglementaires (échéances de réalisation des objectifs de la DCE déterminant le délai pour agir). Le prestataire en dégagera les avantages et les inconvénients et le rapport coût/bénéfice tant du point de vue environnemental que socio-économique (éléments essentiels d'aide à la décision).

Il réalisera une synthèse des scénarios et de l'analyse comparative et proposera les outils adéquats pour le choix de la stratégie en CLE (tableaux, cartes,...). Les membres de la CLE auront connaissance de l'ensemble des documents produits, mais la concision et la clarté sont essentielles pour faciliter la prise de décision et lui garantir d'être éclairée et avertie.

Ces outils seront validés au préalable par les membres du bureau. L'analyse réalisée par le prestataire sera également étudiée et pourra faire l'objet de modifications et/ou de compléments.

Le choix de la stratégie se fera au sein de la CLE à partir des éléments techniques produits par le prestataire, mais également à partir du travail de médiation et de concertation assuré par le titulaire du lot 2. Une collaboration étroite entre les prestataires des lots 1 et 2 est attendue sur cette phase scénarios-stratégie.

La synthèse de l'état des lieux s'appuiera sur l'état des lieux décrit au § 3-1 et sur les éléments du scénario tendanciel. Le prestataire veillera au caractère pédagogique du document.

3-3-3- Délais de réalisation

7 mois de décembre 2013 à juin 2014 pour les scénarios et la stratégie, 13 mois de décembre 2013 à décembre 2014 pour la synthèse de l'état des lieux.

3-4- Présentation et organisation des informations – Mise au point du tableau de bord du SAGE

Etat des lieux, diagnostic et scénarios doivent être présentés avec un souci de pédagogie en direction des membres de la CLE et des acteurs locaux qui ne sont pas tous des spécialistes de l'eau et des milieux aquatiques. Les présentations se feront sous forme de rapports et de diaporama illustrés par des cartes, tableaux et graphiques. Les restitutions se feront à l'échelle du bassin, par sous bassin ou par zones à échelle adaptée selon les problématiques.

Les cartes seront réalisées en prenant en compte les recommandations du Ministère de l'Ecologie pour le contenu et la légende des documents graphiques des SAGE.

Les données collectées dans le cadre de l'état des lieux seront organisées de manière à pouvoir être intégrées dans un système d'information qui alimentera le tableau de bord du SAGE. Elles seront regroupées dans des bases de données structurées sous Excel ou Access et géoréférencées de façon à être exploitable au sein d'un Système d'Information Géographique (Map-Info).

Qu'il s'agisse de l'état des lieux, du diagnostic ou des scénarios, le prestataire s'appuiera sur le guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE (guide national 2012 – Ministère de l'Ecologie – Agences de l'Eau).

3-5- Modalités de réalisation de la mission

3-5-1- Récapitulatif du calendrier de réalisation des différentes tâches

Le calendrier de l'élaboration du SAGE Hers Mort – Girou est annexé au CCTP. Le diagramme de Gant décrit le déroulement de l'exécution du lot 1 en relation avec les lots 2 et 3 et mentionne les réunions pour lesquelles la participation des prestataires est demandée.

Une collaboration étroite des titulaires des lots 1 et 2 est attendue lors de la phase d'élaboration des scénarios et de la stratégie.

3-5-2- Réunions

Il est envisagé la participation du titulaire du lot 1 à 28 réunions :

- 5 commissions locales de l'eau,
- 4 bureaux de la CLE,

- 5 réunions en groupe restreint (réunion de lancement de la procédure et réunions préparatoires aux CLE et aux Bureaux avec le maître d’ouvrage),
- 14 groupes techniques et commissions géographiques.

3-5-3- Restitution des travaux

Pour chaque réunion (restreinte, Bureau, CLE), le prestataire fournira au minimum un diaporama et une note de synthèse.

Certaines réunions auront pour objet la présentation de rapports. Les rapports à rendre sont les suivants :

- Etat des lieux sommaire (commissions géographiques de mars-avril 2013) ;
- Etat des lieux (bureau de mai 2013) ;
- Diagnostic (bureau de novembre 2013) ;
- Scénarios et stratégie (bureau de mai 2014) ;
- Synthèse de l’état des lieux (bureau de novembre 2014) ;
- Ensemble des rapports revus, corrigés et complétés au fil de l’élaboration du SAGE (bureau de novembre 2014) ;
- Tableau de bord contenant l’ensemble des données et métadonnées sur le bassin (bureau de novembre 2014).

| Documents/ rapports | Délais | Formats |
|--|--|--|
| Présentations relatives à chaque réunion (commission, bureau, CLE) | 5 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions (afin de permettre un aller-retour avec la cellule d’animation) | Powerpoint |
| Rapports préparatoires | 5 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions restreintes | 1 exemplaire papier + numérique Word et PDF |
| Rapports provisoires de chaque phase pour le Bureau | 20 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions | 1 exemplaire papier non relié+ numérique Word et PDF |
| Rapports provisoires de chaque phase, intégrant les remarques du bureau, présenté en CLE | 22 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions | 1 exemplaire papier non relié+ numérique Word et PDF |

Le maître d’ouvrage se charge de la duplication des rapports et de leur diffusion.

Article 4 – Lot 2 : Accompagnement dans le processus de médiation pour le choix de la stratégie, la rédaction du PAGD et du règlement du SAGE – Contenu de la prestation

4-1- Objet

La portée du SAGE est dépendante de la pertinence des orientations de gestion, de la qualité et de la précision de sa rédaction et de l'adhésion des acteurs locaux au projet.

L'état des lieux et le diagnostic du SAGE constituent une phase où il s'agit avant tout d'établir un consensus sur des constats. Après cette première étape à dominante technique, la phase d'élaboration des scénarios et de choix de la stratégie nécessite de veiller à l'expression de tous les acteurs. La stratégie arrêtée doit constituer le meilleur compromis possible entre les attentes des acteurs, intégrant les obligations réglementaires (objectifs DCE).

Dans la continuité de la définition de la stratégie, la rédaction du PAGD et du règlement doit être réalisée de la manière la plus concertée possible et faire l'objet d'une veille juridique tout au long du processus.

Le titulaire du lot 2 aura donc pour mission de :

- accompagner le processus d'élaboration des scénarios et de conception de la stratégie avec des méthodes favorisant l'implication et l'expression des acteurs et la définition de consensus,
- accompagner les travaux des comités de rédaction du PAGD et du règlement pour assurer la cohérence des orientations avec la stratégie,
- assurer une veille juridique pour la rédaction du PAGD et du règlement,
- Rédiger et mettre en forme le PAGD et le Règlement.

4-2- Contenu de la mission

4-2-1- Médiation

La phase d'état des lieux – diagnostic se sera appuyée sur :

- 1 cycle de réunions des groupes thématiques (5 groupes : inondations, qualité des eaux, ruissellement et pollutions diffuses, quantité d'eau, qualité des milieux et hydromorphologie),
- 1 cycle de réunions des commissions géographiques (4 commissions : Hers amont, Hers aval, Girou, Marcaissonne-Saune-Sausse-Seillonne),
- 1 second cycle de réunions des groupes thématiques.

La phase scénarios – stratégie doit s'appuyer sur une concertation locale. Il s'agit de recueillir les perceptions des acteurs sur les scénarios et d'évaluer la faisabilité des orientations proposées sur les différentes parties du territoire. Il est également nécessaire d'associer les référents techniques des membres de la CLE et les membres des groupes thématiques pour aborder les scénarios et la stratégie sous un angle technique.

C'est pourquoi il est envisagé de constituer un ou plusieurs groupes de travail associant les acteurs impliqués dans la phase état des lieux – diagnostic selon une configuration qui sera la plus adaptée pour travailler sur les enjeux identifiés. 4 réunions sont envisagées.

Il est demandé au candidat de formuler des propositions méthodologiques pour l'organisation de ces réunions. Le nombre de 4 réunions est indicatif, le candidat pourra proposer un nombre différent en cohérence avec la méthodologie proposée.

En parallèle des réunions, la méthodologie pourra contenir d'autres outils et supports (forums, séminaires, etc.).

Cette partie de la prestation s'effectuera en collaboration étroite avec le titulaire du lot 1 dans la phase d'élaboration des scénarios et de choix de la stratégie.

4-2-2- Rédaction du PAGD et du règlement

Le PAGD et le règlement seront élaborés au sein d'un comité de rédaction associant des membres de la CLE et des personnes ressources. 2 à 3 réunions de ce comité sont envisagées.

Dans ce cadre, le titulaire aura plusieurs tâches :

- Vérifier que les orientations du PAGD répondent à l'ensemble des enjeux identifiés dans le diagnostic et aux orientations de la stratégie,
- Vérifier la cohérence entre le PAGD et le règlement,
- Veiller à l'expression de tous les participants durant la phase de rédaction,
- Veiller à la clarté et au caractère non équivoque des orientations.

L'efficacité du SAGE est dépendante de sa cohérence avec les textes juridiques de norme supérieure et de sa fiabilité face au risque de contentieux. Il est demandé au titulaire de :

- Vérifier la conformité des dispositions du SAGE avec la réglementation européenne et nationale sur l'eau et les milieux aquatiques
- assurer l'adéquation des orientations avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne
- évaluer l'impact du SAGE sur les documents devant être rendus compatibles avec lui : SCOT, PLU, schémas des carrières, arrêtés préfectoraux au titre de la police de l'eau, ...

Le prestataire s'appuiera sur le guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE (guide national 2012 – Ministère de l'Écologie – Agences de l'Eau).

4-3- Modalités de réalisation de la mission

4-3-1- Récapitulatif du calendrier de réalisation des différentes tâches

Le calendrier de l'élaboration du SAGE Hers Mort – Girou est annexé au CCTP. Le diagramme de Gant décrit le déroulement de l'exécution du lot 2 en relation avec les lots 1 et 3 et mentionne les réunions pour lesquelles la participation des prestataires est demandée.

Une collaboration étroite des titulaires des lots 1 et 2 est attendue lors de la phase d'élaboration des scénarios et de la stratégie.

Il est demandé au titulaire de participer à la CLE qui lancera l'élaboration du SAGE en décembre 2012. Par la suite, la mission se déroulera sur 14 mois d'octobre 2013 à décembre 2014. Le temps fort de la mission s'inscrira de février 2014 à septembre 2014.

4-3-2- Réunions

Il est envisagé la participation du titulaire du lot 2 à 18 réunions :

- 4 commissions locales de l'eau,
- 3 bureaux de la CLE,
- 4 réunions en groupe restreint (réunion de lancement de la procédure et réunions préparatoires aux CLE et aux Bureaux avec le maître d'ouvrage),
- 4 réunions pour l'élaboration des scénarios et de la stratégie,
- 2 à 3 comités de rédaction

4-3-3- Restitution des travaux

Le titulaire du lot 2 a en charge les rapports relatifs au PAGD et au règlement. Les rapports présentant les scénarios et la stratégie sont réalisés par le titulaire du lot 1.

Pour chaque réunion (restreinte, comité de rédaction, Bureau, CLE), le prestataire fournira au minimum un diaporama et une note de synthèse.

Certaines réunions auront pour objet la présentation de rapports. Les rapports à rendre sont les suivants :

- Rapport ou note préparatoire aux premières réunions des comités de rédaction (bureau de mai 2014) ;
- PAGD et règlement (bureau de novembre 2014).

| Documents/ rapports PAGD et règlement | Délais | Formats |
|--|--|--|
| Présentations relatives à chaque réunion (commission, bureau, CLE) | 5 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions (afin de permettre un aller-retour avec la cellule d'animation) | Powerpoint |
| Rapports préparatoires | 5 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions restreintes | 1 exemplaire papier + numérique Word et PDF |
| Rapports provisoires de chaque phase pour le Bureau | 20 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions | 1 exemplaire papier non relié+ numérique Word et PDF |
| Rapports provisoires de chaque phase, intégrant les remarques du bureau, présenté en CLE | 22 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions | 1 exemplaire papier non relié+ numérique Word et PDF |

Le maître d'ouvrage se charge de la duplication des rapports et de leur diffusion.

Article 5 – Lot 3 : Evaluation environnementale

5-1- Objet

Les SAGE font partie des plans et programmes ayant une incidence notable sur l'environnement et devant à ce titre faire l'objet d'une évaluation environnementale (art. L122-4 et suivants et R122-17 et suivants CE).

Le présent lot a pour objet la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE Hers Mort – Girou.

Cette évaluation doit, aux différentes phases de l'élaboration du SAGE, apporter un regard critique sur ses impacts potentiels sur l'ensemble des composantes de l'environnement. Elle constitue une démarche parallèle aux études de définition du SAGE (cf. lots 1 et 2) qui contribue, au terme du processus d'élaboration, à un schéma dont les conséquences de sa mise en œuvre sont maîtrisées au regard des enjeux du développement durable.

Cette démarche s'apparente à une assistance à maîtrise d'ouvrage permettant au SMBVH de présenter à la CLE l'ensemble des éléments nécessaires pour aboutir à ce résultat.

Ainsi la mission recouvre deux types de tâche :

- Accompagner les réflexions de la CLE en facilitant la prise en compte des enjeux environnementaux dans leur globalité (participation aux réunions, rédaction de rapports intermédiaires) ;
- Elaborer le rapport environnemental qui fera l'objet de la procédure de consultation et d'enquête publique avec les autres documents constitutifs du SAGE (rapport de présentation, PAGD, règlement).

5-2- Contenu de la prestation

La tâche principale consiste à élaborer et rédiger le rapport environnemental. Conformément au code de l'environnement, celui-ci doit comprendre plusieurs parties :

- Une présentation générale résumée des objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans ;
- Une description de l'état initial de l'environnement et perspectives de son évolution probable si le schéma n'est pas mis en œuvre, les principaux enjeux environnementaux du périmètre ;
- Les solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du schéma ;
- L'exposé des motifs justifiant le projet au regard des objectifs environnementaux ;
- L'exposé :
 - o des effets notables probables sur l'environnement, s'il y a lieu sur la santé humaine,
 - o de l'évaluation des incidences Natura 2000.

Cette partie prendra en compte les impacts positifs ou négatifs, directs ou indirects, cumulatifs, temporaires ou permanents.

Les incidences caractérisées devront être justifiées afin de comprendre par quel biais le SAGE impacte l'environnement.

Il est demandé au prestataire de veiller à prendre en compte dès que possible les paramètres socio-économiques dans son étude ainsi que les impacts probables des changements climatiques.

Concernant l'évaluation d'incidence Natura 2000, le périmètre du SAGE recoupe le site « Piège et collines du Lauragais » (ZPS FR9112010) et borde la ZSC « Garonne, Ariège, Hers-Vif, Salat, Pique, Neste » (FR7301822) et la ZPS « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac (FR7312014).

- La présentation des mesures prises pour :
 - o éviter les incidences négatives sur l'environnement et la santé humaine,
 - o réduire l'impact des incidences n'ayant pu être évitées ;
 - o compenser, lorsque cela est possible, les incidences négatives notables du schéma sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits ;

La description de ces mesures est accompagnée de l'estimation des dépenses correspondantes et de l'exposé de leurs effets attendus à l'égard des impacts du schéma ;

- La présentation des critères, indicateurs et modalités - y compris les échéances - retenus :
 - o pour vérifier, après l'adoption du schéma la correcte appréciation des effets défavorables identifiés et le caractère adéquat des mesures correctives proposées ;
 - o pour identifier, après l'adoption du schéma à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées.
- Une présentation des méthodes utilisées pour établir le rapport environnemental ;
- Un résumé non technique du rapport environnemental afin de rendre le rapport environnemental compréhensible du grand public en vue de l'enquête publique à laquelle celui-ci sera soumis.

Les différentes thématiques environnementales à aborder :

- biodiversité (zones humides, milieux naturels, enjeux milieux en zone urbaine) ;
- alimentation en eau potable ;
- pollution de l'eau et qualité ;
- ressources en eau et quantité ;
- risques, inondations ;
- cadre de vie (paysage) ;
- santé humaine ;
- sols, air ;
- changement climatique ;
- énergie par un bilan énergétique.

Par ailleurs, il est attendu du prestataire la production de rapports ou de notes intermédiaires à différentes étapes de l'élaboration du SAGE, permettant d'alerter la CLE sur les impacts potentiels du SAGE :

- lors du rendu du diagnostic : analyse des interfaces entre les problématiques de l'eau et des milieux aquatiques avec les autres composantes de l'environnement ;
- lors du rendu de la stratégie : analyse de la stratégie au vu des interfaces identifiées précédemment et caractérisation des impacts probables du SAGE.

Chacun de ces rapports intermédiaires a pour but d'enrichir les réflexions des étapes suivantes. Les informations présentées devront être plus ou moins développées et précises selon l'importance et la sensibilité des enjeux auxquels elles se rapportent.

Le prestataire s'appuiera sur le guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE (guide national 2012 – Ministère de l'Écologie – Agences de l'Eau).

5-3- Modalités de réalisation de la mission

5-3-1- Récapitulatif du calendrier de réalisation des différentes tâches

Le calendrier de l'élaboration du SAGE Hers Mort – Girou est annexé au CCTP. Le diagramme de Gant décrit le déroulement de l'exécution du lot 3 en relation avec les lots 1 et 2 et mentionne les réunions pour lesquelles la participation des prestataires est demandée.

Il est demandé au titulaire de participer à la CLE qui lancera l'élaboration du SAGE en décembre 2012. Par la suite, la mission se déroulera sur 19 mois de juin 2013 à décembre 2014 avec 3 temps forts :

- décembre 2013 : analyse du diagnostic
- juin 2014 : analyse de la stratégie
- Rapport environnemental en décembre 2014

Le prestataire appuiera ses travaux sur les données et la bibliographie mise à disposition par le SMBVH ainsi que sur les produits des lots 1 et 2 au fur et à mesure de leur production.

5-3-2- Réunions

Il est envisagé la participation du titulaire du lot 3 à 11 réunions :

- 4 commissions locales de l'eau,
- 3 bureaux de la CLE,
- 4 réunions en groupe restreint (réunion de lancement de la procédure et réunions préparatoires aux CLE et aux Bureaux avec le maître d'ouvrage),

5-3-3- Restitution des travaux

Pour chaque réunion (restreinte, comité de rédaction, Bureau, CLE), le prestataire fournira au minimum un diaporama et une note de synthèse.

Certaines réunions auront pour objet la présentation de rapports. Les rapports à rendre sont les suivants :

- Rapport intermédiaire en décembre 2013 : analyse du diagnostic
- Rapport intermédiaire en juin 2014 : analyse de la stratégie
- Rapport environnemental en décembre 2014

| Documents/ rapports évaluation | Délais | Formats |
|--|--|--|
| Présentations relatives à chaque réunion (commission, bureau, CLE) | 5 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions (afin de permettre un aller-retour avec la cellule d'animation) | Powerpoint |
| Rapports intermédiaires | 5 jours ouvrés avant les dates fixées des réunions restreintes | 1 exemplaire papier + numérique Word et PDF |
| Rapport environnemental | 22 jours ouvrés avant la date fixée de la réunion restreinte | 1 exemplaire papier non relié+ numérique Word et PDF |

Le maître d'ouvrage se charge de la duplication des rapports et de leur diffusion.

Article 6 – Présentation des offres

6-1- Compétences recherchées pour l'exécution de la mission

Lot 1 :

- Hydrologie, qualité des eaux, écologie des eaux courantes, hydrogéologie, milieux naturels, zones humides
- Pollutions, impacts des aménagements sur les cours d'eau et les milieux
- Socio-économie, analyse des usages de l'eau et des milieux aquatiques
- Géomatique et gestion de bases de données sur l'eau et l'environnement

Lot 2 :

- Contexte réglementaire de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gouvernance, compétences des acteurs dans le domaine de l'eau et de la gestion des cours d'eau
- Capacité d'écoute auprès des acteurs pour traduire leurs observations en éléments nécessaires à l'élaboration de la stratégie, du PAGD et du règlement

Lot 3 :

- Capacité à traiter les corrélations inter-thématiques
- Capacité d'adaptation des investigations aux besoins de la CLE.

6-2- Présentation des candidatures

Mémoire de présentation des offres

Le mémoire technique devra contenir pour chaque lot :

- La présentation de l'équipe dédiée au marché comprenant :
 - o les moyens humains (formation et expérience) de chacun des intervenants avec engagement quant à la composition de l'équipe proposée,
 - o la répartition de l'équipe par phase et par réunion,
 - o les outils techniques que le candidat compte mobiliser,
 - o les expériences dans le domaine
- Une note méthodologique (10 pages maximum hors annexes) présentant la proposition méthodologique argumentée permettant d'atteindre les objectifs annoncés pour chacune des phases.
- La décomposition des prix unitaires conformément au bordereau des prix (estimation de chaque phase en précisant la répartition de l'équipe) et la définition du prix global de prestation (comprenant le prix pour des réunions supplémentaires).

Critères de sélection

Ils porteront sur :

- Les garanties et capacités techniques et financières
- L'expérience acquise
- La méthodologie proposée
- Le coût présenté

Le règlement de la consultation précise le pourcentage attribué à chaque critère.

Article 7 – Liste des annexes du CCTP

Annexe 1 : Phasage des missions

Annexe 2 : Bibliographie

Annexe 1 du CCTP – Calendrier d'élaboration du SAGE Hers-Mort – Girou et phasage des missions

| ELABORATION DU SAGE HERS-MORT - GIROU | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--------|---------------|---------|---------|--------|--------------|---------|---------|---------|---------|--------|---------------|--------|---|---|---|
| PHASAGE DES MISSIONS | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | déc-12 | janv-13 | févr-13 | mars-13 | avr-13 | mai-13 | juin-13 | juil-13 | août-13 | sept-13 | oct-13 | nov-13 | déc-13 | | | |
| Etat des lieux | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Diagnostic | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Scénarios et stratégie | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Médiation - PAGD Règlement | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluation environnementale | | | | | | | | | | | | | | | | |
| CLE (C)et Bureau (B) | C | | | B | | | B | C | | | | B | C | | | |
| Groupes thématiques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Commissions géographiques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Comités de rédaction | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 1 : 24 réunions* | R C | 5 Gpes théém. | | R | B | 4 Comm. Géó. | | R | B | | C | 5 Gpes théém. | | R | B | C |
| Lot 2 : 5 réunions* | R C | | | | | | | | | | | | | R | B | C |
| Lot 3 : 5 réunions* | R C | | | | | | | | | | | | | R | B | C |

| | janv-14 | févr-14 | mars-14 | avr-14 | mai-14 | juin-14 | juil-14 | août-14 | sept-14 | oct-14 | nov-14 | déc-14 | |
|-----------------------------|---------|-------------------------------|---------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|---|
| Etat des lieux | | | | | | | | | | | | | |
| Diagnostic | | | | | | | | | | | | | |
| Scénarios et stratégie | | | | | | | | | | | | | |
| Rédaction PAGD Règlement | | | | | | | | | | | | | |
| Evaluation environnementale | | | | | | | | | | | | | |
| CLE (C)et Bureau (B) | | | | | B | C | | | | | B | C | |
| Groupes thématiques | | | | | | | | | | | | | |
| Commissions géographiques | | | | | | | | | | | | | |
| Comités de rédaction | | | | | | | | | | | | | |
| Lot 1 : 4 réunions* | | | | | R | B | C | | | | | C | |
| Lot 2 : 13 réunions* | | 4 réunions géo et technique** | | | R | B | C | 1 Co | 2 Co | | R | B | C |
| Lot 3 : 6 réunions* | | | | | R | B | C | | | | R | B | C |

Durée totale du marché
 Temps forts de la mission

* : CLE (C),Bureau (B),
restreintes (R), Comités de
rédaction (Co)

** : groupe des référents techniques des membres de la CLE